



Situation Sanitaire

en Nouvelle-Calédonie

2017

Principales structures de santé de la Nouvelle-Calédonie*



* Les structures et le personnel de santé à la disposition de la population calédonienne sont détaillés dans le chapitre II : **Les services de santé**.

** Les CHN de Koumac et Poindimié disposent d'une antenne médico-psychologique rattachée au CHS Albert Bousquet.

*** 6 lits de soins de suites et de rééducation à Bourail.

- Centre mère et enfant à Poindimié et à Koumac



2017

Sources : CAFAT (conventionnements : liste au 30/6/2018 ; activité 2017 : fichier liquidation 28/02/2018), DASS, ordre des médecins de Nouvelle-Calédonie (fichier au 30/06/2018), ADELI (fichier au 30/06/2018)

II.2.1.1. Généralités

A) Les diplômes requis

Le doctorat en médecine

Pour exercer la médecine en Nouvelle-Calédonie, il faut être titulaire du diplôme français d'Etat de docteur en médecine, ou si le médecin est ressortissant d'un Etat membre de la communauté européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen ou de la Confédération helvétique d'un diplôme, certificat ou autre titre de médecin délivré par l'un de ces Etats et permettant le plein exercice de la profession en France métropolitaine conformément aux dispositions du code de santé publique.

Spécialités

Les études médicales sont composées de 3 cycles qui portent les études de 9 à 11 années suivant la filière choisie. Le 3ème cycle représente le véritable cadre de la formation professionnelle et comprend un cycle de spécialité de 4 à 5 ans selon la discipline et qui peut être complété par un DESC d'une durée de 2 ans.

Les diplômes d'études spécialisées (DES) pour les différentes disciplines sont actuellement les suivants (annexe 1 du décret du 21/04/2017) :

Disciplines chirurgicales : Chirurgie maxillofaciale, Chirurgie orale, Chirurgie orthopédique et traumatologique, Chirurgie pédiatrique, Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, Chirurgie thoracique et cardiovasculaire, Chirurgie vasculaire, Chirurgie viscérale et digestive, Gynécologie obstétrique, Neurochirurgie, Ophtalmologie, Otorhino-laryngologie-chirurgie cervico-faciale, Urologie.

Disciplines médicales : Allergologie (co-DES), Anatomie et cytologie pathologiques, Anesthésie-réanimation (co-DES), Dermatologie et vénéréologie, Endocrinologie, diabétologie-nutrition, Génétique médicale, Gériatrie, Gynécologie médicale, Hématologie, Hépatogastro-entérologie, Maladies infectieuses et tropicales (co-DES), Médecine cardiovasculaire (co-DES), Médecine d'urgence, Médecine et Santé au travail, Médecine générale, Médecine intensive-réanimation (co-DES), Médecine interne et immunologie clinique (co-DES), Médecine légale et expertises médicales, Médecine nucléaire, Médecine physique et de réadaptation, Médecine vasculaire (co-DES), Néphrologie, Neurologie, Oncologie, Pédiatrie, Pneumologie, Psychiatrie, Radiologie et imagerie médicale, Rhumatologie, Santé publique.

Discipline biologique : Biologie médicale.

A partir de l'année universitaire 2017/2018, les cinq nouvelles spécialités suivantes sont ainsi apparues : allergologie, maladies infectieuses et tropicales, médecine légale et expertises médicales, médecine d'urgence, médecine vasculaire et les trois suivantes ont disparu : chirurgie générale, chirurgie de la face et du cou, stomatologie.

Cette formation peut être complétée par des :

- diplômes d'études spécialisées complémentaires qualifiants (DESCII, 3 ans d'études) qui sont les suivants : chirurgie de la face et du cou, chirurgie INFANTILE, chirurgie maxillo-faciale et stomatologie, chirurgie orthopédique et traumatologie, chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, chirurgie thoracique et cardiovasculaire, chirurgie urologique, chirurgie vasculaire, chirurgie viscérale et digestive, gériatrie, réanimation médicale.

- diplômes d'études spécialisées complémentaires (DESC I, 2 ans d'études) qui sont non qualifiants et sont les suivants : addictologie, andrologie, cancérologie (avec les 5 options : traitements médicaux des cancers, chirurgie cancérologique, réseaux de cancérologie, biologie en cancérologie, imagerie en cancérologie), dermato-pathologie, foeto-pathologie, hémobiologie-transfusion, médecine de la douleur et médecine palliative, médecine de la reproduction, médecine du sport, néonatalogie, neuropathologie, nutrition, orthopédie dento-maxillo-faciale, pharmacologie clinique et évaluation des thérapeutiques, psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

Les capacités créées par décret en 1988 sont des diplômes médicaux non qualifiants reconnus par l'Ordre des médecins : acupuncture, aide Médicale Urgente devenue "médecine d'urgence" à partir de 1998, angiologie, évaluation et traitement de la douleur, gérontologie, hydrologie et climatologie médicales, médecine aérospatiale, médecine et biologie du sport, médecine de catastrophes, médecine pénitentiaire, médecine tropicale, pratiques médico-judiciaires, technologie transfusionnelle, toxicomanies et alcoolologie, devenue "addictologie clinique" à partir de 2002.

Les autres diplômes

Les diplômes d'université (DU) et les diplômes inter-universitaires (DIU) ne sont pas des diplômes médicaux. Ils sont internes par rapport à l'université où ils sont enseignés, figurent dans le code de l'éducation. Les établissements ne reçoivent aucun fonds d'Etat et le fonctionnement a lieu sur fonds propres. Ils sont destinés aux étudiants du 3ème cycle et aux professionnels de santé, dans le domaine de leur formation permanente. Il en existe des milliers en France, et ne sont que rarement reconnus par l'Ordre des médecins, du fait des risques de confusion de leur titre avec celui des diplômes nationaux.

B) Les références réglementaires de la profession en Nouvelle-Calédonie

La délibération n° 431 du 9 décembre 2008 relative à l'exercice des professions de médecin et de chirurgien-dentiste en Nouvelle-Calédonie, réglemente les conditions d'exercice en Nouvelle-Calédonie.

Elle prévoit outre les diplômes nécessaires, l'inscription au tableau de l'ordre des médecins. Les médecins sont tenus préalablement à leur inscription de faire enregistrer leurs diplômes, certificats ou titres auprès de la DASS (Fichier ADELI).

C) Les particularités de l'exercice

Certains médecins généralistes peuvent exercer des activités complémentaires ne faisant pas l'objet d'une spécialité et n'entrant pas dans le champ du conventionnement tel que prévu par la loi de pays : l'acupuncture, la médecine esthétique, l'homéopathie, la médecine d'urgence (SOS médecins), l'allergologie qui fait désormais partie des spécialités.

D) La démographie de la profession

Les données concernant la démographie médicale présentées dans ce chapitre ont été établies à partir des données du fichier des médecins inscrits au tableau de l'Ordre des médecins de Nouvelle-Calédonie, arrêté au 30/06/2018, de la liste des médecins conventionnés à cette date, des médecins en poste dans les établissements ou structures employant des médecins.

Ne sont pris en compte dans la suite de l'analyse que les médecins en exercice régulier. Ne sont pas pris en compte les médecins inscrits en tant que remplaçants, retraités ou sans activité. Par ailleurs, en raison de la rotation importante des médecins provinciaux, notamment dans les Iles Loyauté et des médecins de passage avec des contrats de moins de 3 mois, seuls sont comptabilisés les postes réels (ETP).

De même, il faut prendre en compte le fait que certains médecins ont une activité à temps partiel, sans être remplacés pour autant, et ce, que ce soit dans le secteur public comme dans le secteur libéral, et que ce mode d'exercice ne peut être pris en compte dans les analyses suivantes.

Au 30 juin 2018, la Nouvelle-Calédonie comptait 920 médecins inscrits au tableau de l'ordre des médecins, dont 163 remplaçants, 99 retraités, 6 sans activité. Cette liste évolue chaque mois suite aux nouvelles inscriptions, radiations. La plupart des médecins inscrits au tableau exercent en Nouvelle-Calédonie, quelques médecins exerçant en Nouvelle-Calédonie, à cette date ne sont toujours pas inscrits au tableau du fait de leur activité sur des périodes courtes de moins de 3 mois.

A partir des données du fichier de la CAFAT qui comprend tous les médecins en exercice libéral (conventionnés, non conventionnés), des données de l'ordre et des établissements employant des médecins, la Nouvelle-Calédonie comptait **815 médecins en activité** (21 remplaçants de moins qu'en 2017).

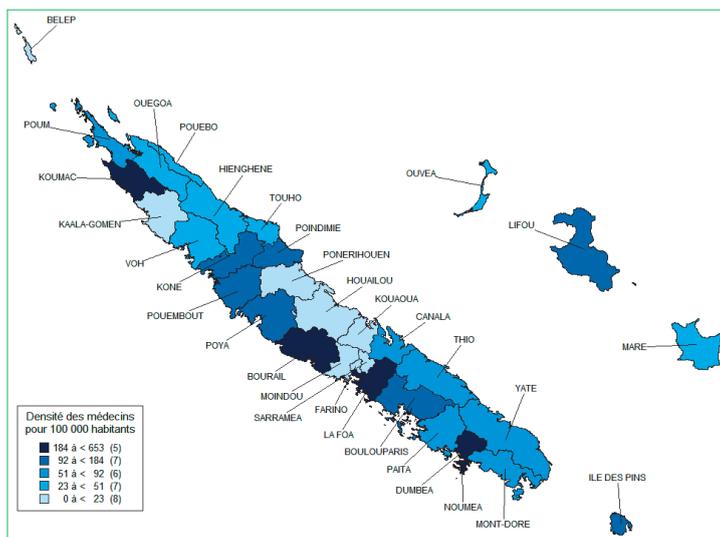
Au total, 263 médecins exerçaient dans le secteur libéral conventionné, **389** avec une activité salariée ou une activité libérale non conventionnée.

	Libéraux		Autres modes d'exercice		Total
	Conventionnés	Salariés	Libéral non conventionné	Total autre mode d'exercice	
Médecins généralistes	140	176	14	190	330
Médecins spécialistes	123	196	3	199	322
Total	263	372	17	389	652

Tableau 1 : Effectif des médecins par type d'exercice

	Libéraux		Autres modes d'exercice		Total
	Conventionnés	Salariés	Libéral non conventionné	Total autre mode d'exercice	
Médecins généralistes	49,61	62,37	4,96	67,33	116,94
Médecins spécialistes	43,59	69,45	1,06	70,52	114,10
Total	93,20	131,82	6,02	137,85	231,04

Tableau 2 : Densité des médecins par type d'exercice



Carte 1 : Densité des médecins (généralistes et spécialistes) pour 100 000 habitants

La densité est très inégalitaire d'une commune à l'autre, certaines communes sont largement moins pourvues alors que d'autres bénéficient de tous les professionnels de santé.

Au 30 juin 2018,

Les médecins libéraux et salariés exercent **principalement en province Sud (588, soit 90,1%)**.

Une **activité plus souvent masculine tous secteurs confondus** : 61,8% des 330 médecins généralistes et 63,4% des 322 spécialistes sont des hommes. Respectivement, 56,2% des généralistes et 54,6% des spécialistes ont 50 ans ou plus.

E) Définition et sources des données utilisées pour l'analyse de l'activité

Sources de données d'activité

Les données d'activité concernent les actes effectués entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017 et qui ont fait l'objet d'une liquidation par la CAFAT. Le fichier est arrêté au 28/02/2018, ce qui permet d'obtenir des données plus complètes car les actes peuvent être liquidés plusieurs mois après leur réalisation, du fait de la transmission des feuilles de soins par les patients. En général, la majeure partie des actes est liquidée dans les 2 mois qui suivent leur réalisation.

Nomenclature des actes faisant l'objet d'un remboursement

Les actes cotés par les médecins peuvent être notamment des C (Consultation au cabinet), V (Visite au domicile du malade), CS (consultation au cabinet par un médecin spécialiste qualifié), K ou KC (actes de chirurgie et de spécialité pratiqués par le médecin, avec coefficient), KE (actes d'échographie, d'échotomographie ou de doppler), Z (actes de radiodiagnostic), P (actes d'anatomie-cytopathologie), ...

Actes partiellement ou non remboursés

Certains actes effectués hors convention peuvent être partiellement remboursés par la Cafat sur la base du tarif minimum, d'autres effectués hors nomenclature ne sont pas pris en charge et ne font pas l'objet de remboursement, donc de liquidation. Ces actes ne sont pas pris en compte dans la suite de ce travail pour l'étude de l'activité des médecins.

F) Définition des indicateurs pour l'activité de médecine

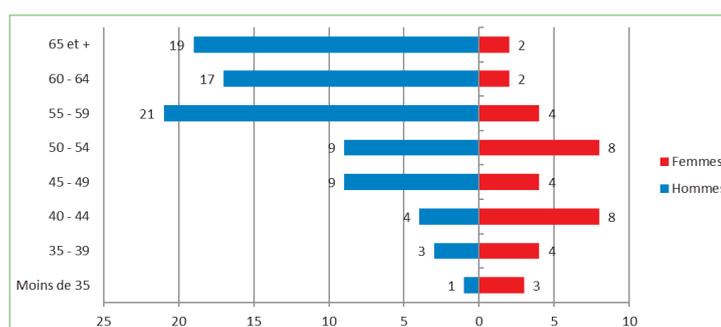
- Volume de l'activité (nombre total de contacts par conventionnement autorisé).
- Nombre moyen de contacts par conventionnement autorisé.
- Nombre de patients (file active) des communes de la zone régulée.
- Nombre moyen de patients par professionnel des communes de la zone régulée.
- Répartition des différents types d'actes pour les médecins généralistes par commune de la zone régulée.

84,8% des médecins généralistes, tous secteurs confondus, exercent dans la province Sud, qui représente à elle seule 74,3% de la population. La densité des médecins généralistes, reste un peu plus élevée en province Sud. Les densités pour 100 000 habitants sont comprises entre 67,7 pour les Iles Loyauté et 133,5/100 000 habitants pour la province Sud.

Les médecins généralistes libéraux exercent essentiellement en province Sud (91,4%) et 84,2% dans le grand Nouméa, qui représente 89,9% de la population de la province.

56,2% des médecins généralistes tous exercices confondus ont au moins 50 ans et 62,2% sont des hommes.

On observe une différence de répartition par sexe et par tranche d'âge selon le mode d'exercice. En effet, comme le montrent les figures suivantes, les médecins libéraux sont plus souvent des hommes, et sont plus âgés que les médecins salariés.



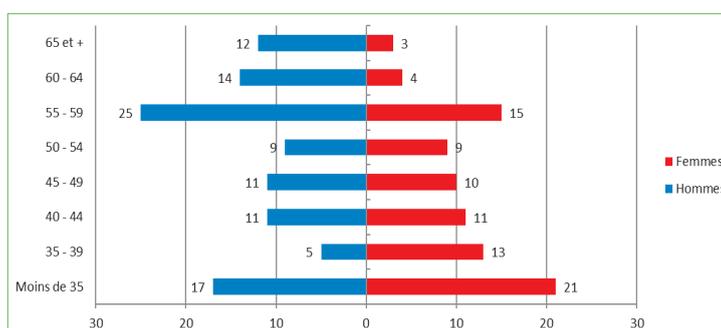
Graphique 1 : Répartition par sexe et âge des médecins généralistes LIBÉRAUX de Nouvelle-Calédonie, en 2018

L'âge moyen des médecins généralistes libéraux est de 57,8 ans pour les hommes et 48,5 ans pour les femmes. Les femmes sont moins nombreuses et représentent 28,6% des médecins libéraux.

II.2.1.2. Médecins généralistes (N=330)

Au total au 30/06/2018, **140 médecins généralistes libéraux conventionnés (y compris les médecins avec activité de phlébologie, d'allergologie, d'urgence)** et 190 médecins salariés ou autre mode d'exercice (structures publiques ou privées) exercent en Nouvelle Calédonie.

La **densité territoriale est de 116,9 pour 100 000 habitants** (France métropolitaine : 130,7). La densité de médecins généralistes libéraux est de 49,6 pour 100 000 habitants et présente des disparités entre la province Sud (61), province Nord (18,8) et province Iles (10,4).



Graphique 2 : Répartition par sexe et âge des médecins généralistes SALARIÉS ou autre mode d'exercice de Nouvelle-Calédonie, en 2018

	Médecins généralistes salariés	Médecins généralistes libéraux	Total	Densité des médecins généralistes salariés pour 100 000 habitants	Densité des médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants	Densité médecins généralistes pour 100 000 habitants
France métropolitaine*	31 349	53 379	84 728	48,3	82,4	130,7
DOM*	1 552	1 055	2 607	72,1	49,0	121,1
France + DOM*	32 418	54 917	87 335	48,4	82,0	130,4
Nouvelle-Calédonie	190	140	330	67,4	49,6	117

* Atlas de la démographie médicale en France, situation au 1^{er} janvier 2017, ordre national des médecins

Tableau 3 : Comparaison de la répartition des médecins généralistes en France et en Nouvelle-Calédonie

Les médecins

L'âge moyen des médecins salariés est moins élevé que celui des médecins libéraux (51,7 ans pour les hommes et 45 ans pour les femmes). La proportion de femmes est plus importante que chez les libéraux et représentent 45,3% des médecins salariés.

Sur la zone du Grand Nouméa, l'âge moyen des médecins généralistes libéraux est de 55 ans (57,2 ans pour les hommes et 49,7 ans pour les femmes) et 70,3% ont au moins 50 ans. Cette activité **libérale conventionnée est majoritairement masculine**, puisqu'il y a respectivement, 70,3% d'hommes et 29,7% de femmes.

Répartition, accès aux sites et densité

En Nouvelle Calédonie, la densité des médecins généralistes libéraux est de 49,6 pour 100 000 habitants, elle est de 62,6 pour l'agglomération soumise à régulation du conventionnement.

On peut noter que la densité la plus élevée des médecins généralistes libéraux se situe sur la commune de Nouméa avec 73,4 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants. Les autres communes soumises à régulation ont des densités comprises entre 44,9 et 52,6 pour 100 000 habitants.

On constate également :

Une faible densité de professionnels libéraux dans la Province des Iles (seulement 10,4/100 000 habitants) et dans la province Nord (18,8/100 000 habitants).

Une activité salariée qui compense partiellement le déficit du secteur libéral dans les provinces des Iles Loyauté et du Nord.

Une densité de médecins généralistes salariés qui reste élevée dans le grand Nouméa (66,9) et plus particulièrement à Dumbéa du fait de l'installation du centre hospitalier territorial sur cette commune (173,6/100 000 habitants).

Le tableau 4 ci-contre récapitule les effectifs et les densités des médecins généralistes exerçant en Nouvelle-Calédonie.

II.2.1.3. Médecins spécialistes (N=322)

Au total, **123 médecins spécialistes libéraux sont conventionnés** et 196 majoritairement salariés de structures publiques ou privées, exercent en Nouvelle Calédonie.

La densité territoriale est de **114,1** pour 100 000 habitants (France métropolitaine : 164). En Nouvelle-Calédonie, il y a de fortes disparités selon les provinces puisque la province

Mode d'exercice	Commune	Nombre de médecins généralistes	Population	Densité de professionnels 100 000 habitants
Libéral conventionné	NOUMEA	77	104 920	73,4
	MONT DORE	15	28 512	52,6
	DUMBEA	15	33 402	44,9
	PAITA	11	21 646	50,8
	Total Née Grd Née	118	188 481	62,6
	Sud Hors N GN	10	21 256	47,0
	Province Sud	128	209 737	61,0
	Province Nord	10	53 252	18,8
	Province des Iles	2	19 211	10,4
	Nouvelle Calédonie	140	282 200	49,6
Libéral non conventionné	Nouvelle Calédonie (Nouméa, Boulouparis)	14	282 200	5,0
Salarié	NOUMEA	60	104 920	57,2
	MONT DORE	6	28 512	21,0
	DUMBEA	58	33 402	173,6
	PAITA	2	21 646	9,2
	Total Née Grd Née	126	188 481	66,9
	Sud Hors N GN	12	21 256	56,5
	Province Sud	138	209 737	65,8
	Province Nord	27	53 252	50,7
	Province des Iles	11	19 211	57,3
	Nouvelle Calédonie	176	282 200	62,4
Tous exercices confondus	NOUMEA	150	104 920	143,0
	MONT DORE	21	28 512	73,7
	DUMBEA	73	33 402	218,6
	PAITA	13	21 646	60,1
	Total Née Grd Née	257	188 481	136,4
	Sud Hors N GN	23	21 256	108,2
	Province Sud	280	209 737	133,5
	Province Nord	37	53 252	69,5
	Province des Iles	13	19 211	67,7
	Nouvelle Calédonie	330	282 200	116,9

Tableau 4 : Nombre et répartition des médecins généralistes (ou ETP) par mode d'exercice (30 juin 2018)

des Iles Loyautés n'a aucun spécialiste installé alors que la province Sud en totalise 308, ce qui représente une densité de 146,9 spécialistes pour 100 000 habitants. A noter que l'absence de spécialistes installés dans la province des Iles Loyautés est compensée, selon les spécialités, par des vocations de médecins privés ou publics.

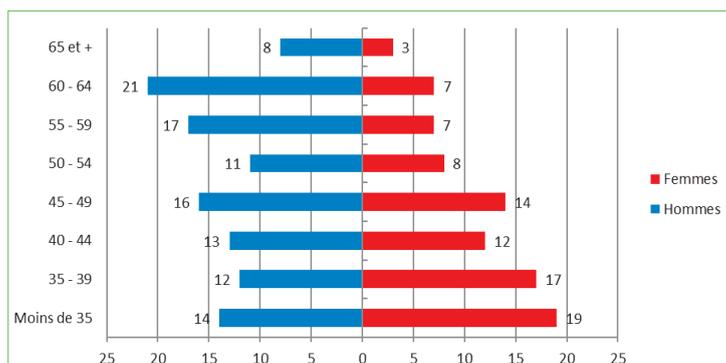
Les médecins spécialistes **libéraux et salariés** exercent principalement dans la **province Sud (95,6%)**.

Ainsi, l'activité de médecine spécialisée reste concentrée sur le grand-Nouméa avec 302 médecins spécialistes qui représentent 93,8% de l'ensemble des spécialistes (avec respectivement 118 médecins libéraux, dont 3 non conventionnés et 184 salariés). (voir tableau 5 ci-dessous)

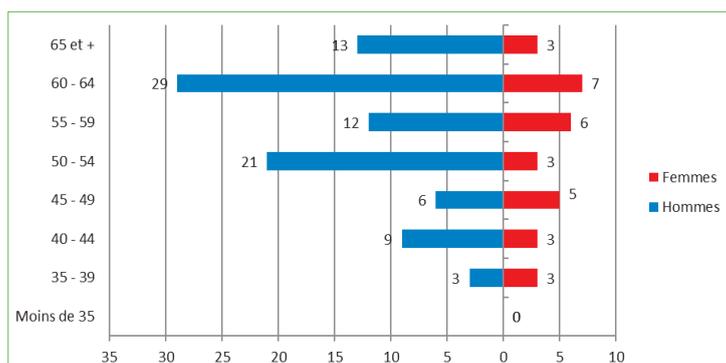
	Médecins spécialistes salariés ou autre mode d'exercice	Médecins spécialistes libéraux conventionnés	Total	Densité des médecins spécialistes salariés pour 100 000 habitants	Densité des médecins spécialistes libéraux pour 100 000 habitants	Densité médecins spécialistes pour 100 000 habitants
France métropolitaine*	56 996	49 275	106 271	88,0	76,0	164,0
DOM*	1465	987	2 452	68,1	45,8	113,9
France + DOM*	58 461	50 262	108 723	87,3	75,1	162,4
Nouvelle-Calédonie	199	123	322	70,5	43,6	114,1

*Conseil National de l'Ordre des Médecins 2017

Tableau 5 : Comparaison de la répartition des médecins spécialistes en France et en Nouvelle-Calédonie



Graphique 3 : Répartition par sexe et âge des médecins spécialistes salariés ou autre mode d'exercice de Nouvelle-Calédonie, en 2018 (N=199)



Graphique 4 : Répartition par sexe et âge des médecins spécialistes libéraux de Nouvelle-Calédonie, en 2018 (N=123)

Les spécialistes libéraux sont plus âgés (76,4% ont au moins 50 ans) que les salariés avec plus d'hommes (24,4% sont des femmes). L'âge moyen des hommes est de 56,7 ans et celui des femmes 53,8 ans.

Sur la zone du Grand Nouméa, l'âge moyen des médecins spécialistes libéraux est de 55,8 ans et 76,5% ont au moins 50 ans. Une activité **majoritairement masculine**, puisqu'il y a 76,5% d'hommes. Il faut noter que 81,4% des hommes et 62,3% des femmes actuellement en activité ont au moins 50 ans.

Répartition, accès aux sites et densité

Notons également, qu'en Nouvelle Calédonie la densité des médecins spécialistes libéraux est de 43,6 pour 100 000 habitants, elle est de 61 pour l'agglomération soumise à régulation du conventionnement.

On peut noter que la densité des médecins spécialistes libéraux la plus élevée se situe, de loin, sur la commune de Nouméa avec 98,2 spécialistes pour 100 000 habitants. La proximité des établissements de soins privés influence très certainement cette installation pour certaines spécialités nécessitant un plateau technique spécialisé.

Le tableau 6 ci-contre récapitule les effectifs des médecins spécialistes exerçant en Nouvelle-Calédonie.

Mode d'exercice	Commune	Nombre de médecins spécialistes	Population	Densité de professionnels 100 000 habitants
Libéral conventionné	NOUMEA	103	104 920	98,2
	MONT DORE	3	28 512	10,5
	DUMBEA	6	33 402	18,0
	PAITA	3	21 646	13,9
	Total Née Grd Née	115	188 481	61,0
	Sud Hors N GN	6	21 256	28,2
	Province Sud	121	209 737	57,7
	Province Nord	2	53 252	3,8
	Province des Iles	0	19 211	0,0
	Nouvelle Calédonie	123	282 200	43,6
Libéral non conventionné	Nouvelle Calédonie	3	282 200	0,0
Salarié	NOUMEA	45	104 920	42,9
	MONT DORE	0	28 512	0,0
	DUMBEA	139	33 402	416,1
	PAITA	0	21 646	0,0
	Total Née Grd Née	184	188 481	97,6
	Sud Hors N GN	0	21 256	0,0
	Province Sud	184	209 737	87,7
	Province Nord	12	53 252	22,5
	Province des Iles	0	19 211	0,0
	Nouvelle Calédonie	196	282 200	69,5
Tous exercices confondus	NOUMEA	151	104 920	143,9
	MONT DORE	3	28 512	10,5
	DUMBEA	145	33 402	434,1
	PAITA	3	21 646	13,9
	Total Née Grd Née	302	188 481	160,2
	Sud Hors N GN	6	21 256	28,2
	Province Sud	308	209 737	146,9
	Province Nord	14	53 252	26,3
	Province des Iles	0	19 211	0,0
	Nouvelle Calédonie	322	282 200	114,1

Tableau 6 : Nombre et répartition des médecins spécialistes par mode d'exercice (30 juin 2018)



**Direction des Affaires Sanitaires et Sociales
de la Nouvelle-Calédonie**
Service de santé publique
Tél : 24 37 00 / Fax : 24 37 14
Email : dass@gouv.nc
Site web : www.dass.gouv.nc